

Zeitschrift: Domaine public
Band: 28 (1991)
Heft: 1056

Artikel: Perte sèche
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1021054>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 21.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Constat d'impuissance

(pi) On le sait, même si le raccordement par Genève et Mâcon de la Suisse romande au réseau TGV français est officiellement soutenu par la Confédération, la Conférence ferroviaire romande, les cantons de Genève et Vaud, et que son étude est déjà fort avancée, sa réalisation n'est pas certaine. La France ne privilégiera pas cet axe qui drainerait un trafic qu'elle verrait plus volontiers passer par Chambéry et Lyon, améliorant ainsi la rentabilité de cette ligne nouvelle. Sans remettre en question leur soutien, il ne serait pas déshonorant pour la Confédération et les cantons de s'intéresser aux études d'améliorations concernant les autres liaisons ferroviaires Suisse - France.

La présentation la semaine dernière à Lausanne, sous les auspices de la Communauté de travail du Jura (CTJ), de l'étude préliminaire *Amélioration de la liaison ferroviaire Dole - Suisse* est pourtant exemplaire d'un désengagement suisse. Cette étude a été financée exclusivement par le Conseil régional de Franche-Comté, alors même que certaines améliorations sont proposées en

Suisse et que toutes celles pouvant être réalisées sur sol français auront des répercussions positives en Suisse. Le document a donc été repris par la CTJ, coprésidée par le conseiller d'Etat vaudois Duvoisin. Mais son collègue Marcel Blanc, qui présentait l'avis du gouvernement vaudois, a largement défendu le Mâcon - Genève et n'a guère eu de paroles encourageantes à l'égard de cette étude. L'avis de la ville de Lausanne, sur ce point, est proche de celui du canton, de même que celui du Conseil du Léman où Vaud est également représenté. Côté suisse, il ne s'est trouvé que Jean-Claude Jaggi, au nom du Conseil d'Etat neuchâtelois, pour applaudir des deux mains.

Il faut bien admettre que depuis la décision vaudoise de soutenir le Mâcon - Genève, les choses ont évolué: le schéma directeur français adopté le 14 mai a confirmé la création d'une ligne nouvelle jusqu'à Chambéry et Annecy et l'intention de la prolonger jusqu'à la frontière genevoise au moins. A la même date, l'itinéraire du TGV Rhin - Rhône a été arrêté dans ses grandes lignes, la

liaison par Vallorbe pouvant bénéficier d'un gain de temps d'une vingtaine de minutes.

Il est donc temps que la CTJ, organe franco-suisse, ait les moyens de ses ambitions: soit les cantons se mettent d'accord et la dotent de ressources suffisantes pour financer la poursuite de l'étude française, soit elle ferme boutique. Car si elle ne peut s'engager, sur un dossier de cette importance qui relève typiquement de ses compétences, elle aura fait la démonstration de son inutilité. ■

Mauvaise cible

Les PTT, comme n'importe quelle entreprise, utilisent les *mailings* pour faire de la publicité. C'est ainsi qu'ils envoient une lettre qui a tout de la correspondance personnelle pour promouvoir un nouveau modèle de téléphone, le Replica, copie presque conforme d'un appareil de 1910.

La «lettre» adressée à un abonné lausannois est entièrement rédigée en allemand. Les ordinateurs des PTT sont certainement assez puissants pour être capables de faire la différence entre Lausanne et Luzern. Et les responsables du marketing devraient savoir que c'est pure perte que d'envoyer des textes en allemand à des acheteurs potentiels francophones...

M. René Hug de la *Generaldirektion PTT, KM3*, ferait bien de relire son courrier avant d'y faire imprimer sa signature. ■

Perte sèche

Combien le financier genevois Jürg Stäubli a-t-il perdu pendant les trois ans de parution de l'hebdomadaire gratuit *Jeudi*? Laurent Bezaguet évoque la somme de 20 millions dans *La Suisse*; Arthur Grosjean avance le chiffre de 9,5 millions de francs comme perte sèche tandis que la société française Comareg, qui avait un accord technique avec Stäubli pour *Jeudi*, affirme que celui-ci lui doit un million. Jugeant que *Jeudi* était le seul journal gratuit de luxe en Europe, un représentant de cette maison estime possible le lancement d'un gratuit bas de gamme selon le principe français: un seul journaliste pour un chiffre d'affaires de 500 millions de francs. ■

Philippe Bois

Chacun savait que Philippe Bois, depuis dix ans, vivait d'une vie en sursis. Et pourtant sa mort a trouvé tous ceux qui l'aimaient impréparés, comme si l'imprévisible avait frappé. Peut-être le défi longtemps relevé et cette longue lutte laissaient-ils croire à une remise de peine (de notre peine aussi)? Mais plus simplement rien ne prépare à ce qu'une telle voix se taise.

Philippe Bois était la générosité du cœur et de l'intelligence. Combien de journalistes avaient son numéro de téléphone, que d'appels pour demander une explication juridique, un commentaire. Il répondait avec cette simplicité didactique, celle de l'enseignant, avec sa parfaite connaissance professorale et professionnelle des dossiers. Avec son humour aussi.

Son engagement en faveur des requérants d'asile et des démunis était sans réserve; de même il dénonçait sans complaisance tous les abus de pouvoir

telle l'absence de base légale de la police politique.

A l'œuvre savante, il préférait le commentaire quotidien à vif, dans des journaux où il touchait un large public. Il n'opposait pas à la mort le livre qui perdure et porte *post mortem* le nom de son auteur. Son œuvre était dans le présent de son engagement prodigué.

Si *Domaine public* n'avait pas l'exclusivité de ses articles, il nous réservait une place privilégiée et nous avait assurés de sa fidélité.

Lorsque nous avons marqué avec parlementaires amis et journalistes à Berne le numéro 1000 de DP, il avait tenu à y participer avec nous. Il avait donné pour notre numéro spécial un pastiche savoureux de la presse dominicale.

Notre chagrin est vif comme celui de tous ceux, nombreux, qui retrouvaient en lui ces qualités qui permettent de croire à la dignité de la vie. Son œuvre accomplie, c'est ce réseau.

Domaine public